



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP

Réunion thématique « paysages et tourisme » Etretat, le 27 avril 2013

Commission particulière du débat public

- Olivier GUERIN, président
- Dominique PLANCHON, membre

Maitrise d'ouvrage

- Damien LEVECQUE, coordinateur de projet (EDF EN)
- Pierre PEYSSON, chef de projets (WPD Offshore)
- Remi CASTERAS, responsable des études environnementales et techniques (WPD Offshore)
- Jacques FEER, chargé de développement (Dong Energy)

(Début de la réunion à 10h07)

Olivier GUERIN, président de la CPDP, ouvre la réunion, et cède la parole à Franck COTTARD, maire d'Etretat, pour un mot d'introduction.

Franck COTTARD, rappelle que le débat sur le parc éolien en mer de Fécamp s'inscrit dans la continuité d'une concertation engagée il y a 5 ans, qui a permis d'aboutir à un consensus élargi sur l'implantation du parc. Il évoque ensuite les enjeux paysagers et touristiques du projet et leur possible compatibilité avec le programme UNESCO et le classement Grand Site de France. Pour Franck COTTARD, ce projet et les enjeux qui en découlent – notamment en termes de développement durable – doivent faire l'objet d'une appropriation par les habitants.

Présentation du débat public

Dominique PLANCHON, membre de la CPDP, présente le déroulement de la réunion, qui s'inscrit dans la procédure du débat public. Prévu du 20 mars 2013 au 20 juillet 2013, il porte sur l'opportunité du projet de parc éolien en mer de Fécamp, ses objectifs et ses grandes caractéristiques.

Dominique PLANCHON rappelle que la CPDP, indépendante et neutre, permet à tout un chacun de s'informer sur le projet et de poser des questions. Le rôle de la CPDP est d'organiser le débat public et d'y garantir la transparence de l'information, l'équivalence d'expression et de participation et le caractère argumenté des avis exprimés. Elle décline les modalités de participation du public à travers les avis, contributions et cahiers d'acteur. Elle invite les participants du débat à consulter le site Internet de la CPDP, à poser leurs questions et à intervenir sur les forums de discussion. Après avoir précisé le calendrier, Dominique PLANCHON rappelle que le débat public fera l'objet d'un compte-rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la Commission Nationale du Débat Public). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Diffusion d'un film de présentation du projet (5 minutes)

Présentation du projet

Pierre PEYSSON présente les acteurs du projet : EDF EN, DONG energy, et WPD Offshore. Ces trois entreprises de production d'électricité sont associées à ALSTOM pour la construction des éoliennes. Il présente ensuite les caractéristiques du projet, qui porte sur un parc de 83 éoliennes d'une puissance totale de 498 mégawatts, situé à 13 km au large des côtes de Fécamp et à 15 km au large des côtes d'Etretat. Il précise que l'alignement des éoliennes a été établi en concertation avec les acteurs de la pêche professionnelle et les élus. D'un coût total de 2 milliards d'euros, le projet prévoit la construction de 4 usines par Alstom (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg), et doit générer la création de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects. La fabrication des fondations mobilisera



600 emplois, tandis que l'assemblage et l'installation des éoliennes représenteront 200 emplois pour toute la durée du chantier. La maintenance, assurée à Fécamp, représentera une centaine d'emplois. Pierre PEYSSON explique qu'en fonction des demandes d'autorisations et des résultats de l'enquête publique, le chantier pourrait débuter en 2015.

S'agissant de la partie paysagère, Pierre PEYSSON explique que la construction du projet s'est appuyée sur une analyse des zones de moindre contrainte définies en concertation avec les différentes parties prenantes. Les premières recommandations ont porté sur un parc situé à moins de 10 km des côtes en général et à moins de 15 km des côtes d'Étretat. Un comité de concertation, créé en avril 2008, a permis de trouver une position commune acceptable et validé l'implantation du projet en 2011. Cette validation s'est également appuyée sur les réflexions d'un groupe de travail « paysage » et sur une concertation menée avec les acteurs de la pêche professionnelle, le Comité régional de Haute-Normandie notamment. Dans le cadre de cette concertation, une éolienne de grande puissance a été choisie afin de limiter l'emprise du parc sur l'horizon. En matière de visibilité, les données de Météo France permettent d'affirmer que les premières éoliennes du parc seront visibles 70 % du temps.

Retour d'expérience du parc éolien en mer d'Horns Rev

Jacques FEER présente la société danoise Dong Energy, qui travaille dans le domaine de l'éolien depuis 1970 et a installé son premier parc éolien en mer en 1991. Il présente ensuite le projet de parc éolien en mer d'Horns Rev, constitué de 80 éoliennes et installé en 2002 sous l'impulsion du gouvernement danois. Jacques FEER rapporte que la décision de ce projet a tout d'abord suscité l'inquiétude de la population de la commune de Varde, deuxième région la plus touristique du Danemark. La construction du projet a mobilisé 500 personnes pendant deux ans. Une fois terminé, le parc a été visité à plusieurs reprises, ce qui a conduit les responsables touristiques de la commune à créer un musée des énergies renouvelables présentant le parc éolien d'Horns Rev et contribuant aujourd'hui à l'essor touristique de la région. .

Pierre PEYSSON ajoute que des retombées touristiques ont également pu être constatées sur une quinzaine de parcs éoliens en mer, à travers des expositions, des visites guidées en bateau et des visites combinées entre les parcs éoliens à terre et les parcs éoliens en mer.

Questions de la salle

Michel MEUNIER (président de l'association écologie pour la région de Fécamp), évoque les pollutions générées d'une part par le port pétrolier et d'autre part par les centrales nucléaires de Paluel et de Penly, qui augmentent leurs rejets radioactifs. Il explique que des contrôles ont permis de déceler d'importants taux de tritium à proximité de La Hague. En ces circonstances, Michel MEUNIER affirme que l'alternative de l'éolien en mer s'impose comme une nécessité en Seine-Maritime.

Odile HORION (présidente de l'association de défense du site d'Étretat) revient sur le coût du projet de 2 milliards d'euros et demande qui va payer.

Damien LEVECQUE lui répond que cet investissement, qui comprend le raccordement électrique, sera pris en charge par le maître d'ouvrage.

Odile HORION observe que si EDF finance cet investissement, alors il sera partagé par les contribuables.

Pierre-Antoine DUMARQUEZ interroge le maître d'ouvrage sur l'impact des câbles de liaison entre les éoliennes en mer et sur la partie terrestre, notamment sur les 32 ha du poste de Sainneville. Il s'enquiert également des raisons pour lesquelles la connexion n'est pas faite au niveau de Paluel.

Damien LEVECQUE explique que les câbles en mer ou à terre seront enfouis. Il ajoute que Sainneville a été préférée à Paluel, car le site dispose déjà d'un poste électrique (qui doit être étendu de 3 ha). Le raccordement électrique au niveau de Paluel aurait nécessité la création d'un nouveau poste.



Christophe PICARD (président de l'association fécampoise de développement des activités maritimes) revient sur le retour d'expérience touristique et demande s'il sera possible de naviguer dans le parc éolien de Fécamp ; il cite à l'appui de sa question les restrictions de navigation qui entourent le parc de Thanet, au Royaume-Uni.

Pierre PEYSSON explique qu'en ce domaine tout reste à bâtir, mais que le maître d'ouvrage a pris des mesures de conception, tel le positionnement des éoliennes dans le sens du courant, qui sont de nature à augmenter les possibilités de travailler dans la zone. Une Commission nautique se réunira prochainement avec l'ensemble des acteurs de la mer sous l'autorité du préfet maritime, qui émettra un arrêté sur les usages de la zone.

Jacques FEER précise qu'au Danemark la circulation des bateaux est possible. Les seules restrictions concernent l'ancrage et le chalutage des bateaux de pêche. Il ajoute qu'au Royaume-Uni il est recommandé de rester à 50 m des mâts des éoliennes.

Odile HORION revient sur l'étude de Météo France et demande pourquoi le parc n'est pas situé à au moins 19 km des côtes, afin d'en diminuer la visibilité depuis la côte.

Pierre PEYSSON explique qu'à 19 km des côtes le parc serait visible un jour sur deux. Pour qu'il ne soit plus du tout visible, le parc devrait être situé à plus de 70 km des côtes. La zone d'implantation définie se trouve en limite des eaux territoriales françaises.

Joël DELAMARE demande si la définition de « zone d'exclusion paysagère » répond à une réglementation nationale.

Pierre PEYSSON lui répond que la définition des zones d'exclusion a été faite à partir du recensement des contraintes réglementaires et de la concertation. La zone finale a été déterminée en concertation avec les acteurs locaux. Les zones d'exclusion ne relèvent pas d'une réglementation nationale.

Bernard TRIPONEL (association de défense du site des Petites Dalles) s'enquiert des raisons qui justifient la prise en compte unique des contraintes d'Étretat en termes de distance du projet par rapport à la côte. Il constate que l'avis des autres communes n'a pas été sollicité.

Pierre PEYSSON explique que la zone d'implantation n'a pas été imposée, mais a été définie dans le cadre d'une concertation regroupant tous les élus du littoral (les communautés de communes, le pays des Hautes-Falaises...) et les pêcheurs professionnels. Les enjeux qui sont ressortis de la première réunion de concertation ont porté sur la pêche et le paysage, avec une attention particulière sur la visibilité depuis Étretat. Pierre PEYSSON précise que l'ensemble des membres du comité de concertation ont validé la position de la zone.

Bernard TRIPONEL rappelle que les impressionnistes ont peint de nombreuses toiles depuis les villages de Sassetot et de Saint-Martin-aux-Buneaux. À son sens, les éoliennes vont dégrader la beauté du paysage.

André BROCHEC, adjoint à la mairie d'Étretat, demande si les emplois auront une assise locale. Il demande ensuite si des contacts ont été pris avec les proviseurs de lycées techniques et professionnels, ou avec le président de région, pour réviser la carte des formations.

Damien LEVECQUE explique qu'un travail est actuellement mené avec les chambres de commerce et les collectivités territoriales pour aider les entreprises locales à s'impliquer dans le développement de l'éolien en mer. S'agissant de formation, un travail de promotion des métiers de l'éolien en mer est réalisé depuis 2008 aux côtés des élus et des universités. L'adaptation des formations est quant à elle menée au niveau de la région et par la préfecture.

Présentation de la fréquentation touristique de la ville de Fécamp.

Christophe CUSSEAU, directeur de l'office de tourisme de Fécamp, présente l'évolution touristique de la ville de Fécamp depuis l'installation du parc éolien du Cap Fagnet en 2005. Il observe que le tourisme a progressé de 18 % par an. Il énumère ensuite les principaux centres d'attractivité



touristiques : les falaises, la mer, les visites de sites, les activités de loisir et de plein air ainsi que les activités de nautisme. Christophe CUSSEAU explique que les visites du parc éolien du Cap Fagnet ont été intégrées dans un circuit du patrimoine. Une formation a été dispensée à cet effet aux guides-conférenciers de la ville, et, depuis 2006, plus de 10 000 personnes ont suivi la visite guidée de ce parc. Christophe CUSSEAU aborde ensuite les attentes touristiques du parc éolien en mer, avec, pendant le chantier, un tourisme d'affaires, puis le tourisme scientifique. L'office de tourisme de la ville de Fécamp espère en outre qu'il sera possible de naviguer à proximité, ou à l'intérieur du parc éolien.

Intervention de Cyriaque LETHUILLIER, guide nature du territoire d'Étretat

Cyriaque LETHUILLIER considère que le projet de parc éolien en mer de Fécamp va lourdement dégrader le caractère naturel et sauvage du paysage de la Côte d'Albâtre, en particulier les falaises d'Étretat. Il donne lecture d'une citation de Guy DE MAUPASSANT (L'Homme de Mars) louant la beauté de ces falaises. Cyriaque LETHUILLIER explique que son intervention ne doit pas être perçue comme une volonté de retour à la nature, mais comme une mise en garde : l'absence de nature sauvage finira par devenir insupportable à un nombre croissant de citoyens. Il rappelle que la prise de conscience du besoin fondamental qui lie l'homme à la nature est naissante et que la satisfaction de ce besoin joue un rôle majeur dans l'équilibre psychique de la société. Au regard de l'urbanisation croissante de cette société, il semble indispensable de préserver des espaces vierges de toute empreinte humaine. Cyriaque LETHUILLIER observe également que l'industrialisation d'une région est nécessairement faite pour durer. En ces circonstances, les centrales éoliennes contribueront à miter un horizon jusqu'ici préservé. Cyriaque LETHUILLIER rappelle que les falaises d'Étretat ont inspiré les plus grands artistes et invite l'assemblée à réfléchir à l'impact visuel qu'auront 83 éoliennes géantes installées en mer.

Questions de la salle

Patrick DOMENGET (enseignant) revient sur la formation des guides-conférenciers évoquée par Christophe CUISSEAU. Il considère qu'une réflexion doit être menée sur les modalités de formation pour que les guides du littoral intègrent le projet de parc éolien de Fécamp.

Pierre PEYSSON explique que ces parcours de formation doivent être intégrés dans une réflexion globale sur les emplois directs et induits.

Pierre-Antoine DUMARQUET abonde dans le sens des propos de Cyriaque LETHUILLIER sur la durée de vie du parc. Il s'enquiert de ce qui sera fait au terme des 25 années de fonctionnement.

Pierre PEYSSON explique que le parc sera démantelé, que le maître d'ouvrage est soumis à l'obligation de remettre les choses en l'état.

M. VIMONT s'interroge, face au développement de l'éolien en mer, sur l'utilité du maintien des éoliennes terrestres, notamment au cap Fagnet.

Damien LEVECQUE indique que l'éolien terrestre participe des objectifs nationaux en termes d'énergie renouvelable, soit 6000 mégawatts de production pour les éoliennes en mer et 19000 mégawatts pour les éoliennes terrestres. Le parc terrestre ne sera donc pas supprimé si le projet est accepté.

Odile HORION s'interroge sur la compatibilité entre le projet de parc éolien en mer et le classement UNESCO.

Franck COTTARD explique que quelques projets industriels attestent de cette compatibilité : l'installation des centrales nucléaires dans la vallée de la Loire ou l'industrialisation du site croate de Skojcan n'ont pas empêché le classement par l'UNESCO. Le projet est également compatible avec le classement Grand Site de France. Franck COTTARD rappelle ensuite qu'un travail considérable a été réalisé, en concertation étroite avec les élus locaux notamment, pour que l'impact paysager du parc soit le plus faible possible.



Pierre PEYSSON revient sur l'intervention de Cyriaque LETHUILLIER et explique qu'il est possible d'être favorable au développement des énergies renouvelables tout en étant attaché à la nature. Revenant sur les discussions relatives à l'UNESCO, il évoque le classement de la mer de Wadden, au Danemark

Jérôme SEILLER (association de protection du site des Petites Dalles) observe qu'au Danemark aucun champ d'éoliennes n'est situé à moins de 34 km des côtes, à l'exception d'un, à 16 km. Il note également que les éoliennes sont plus basses.

Jacques FEER explique que le premier parc danois installé en mer se situe à 3 km des côtes. Il explique ensuite que le Danemark a demandé à l'UNESCO d'inscrire toutes ses régions côtières dans son programme.

Interventions de la salle

Catherine BOUTIN (chargée de la coordination du collectif PULSE « Pour un Littoral Sans Eoliennes ») explique que ce collectif rassemble les riverains de tous les sites concernés par les projets menés sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique, et les professionnels (pêcheurs, UMI – Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière). Elle rend ensuite compte, en s'appuyant sur divers exemples, de l'incompatibilité entre le tourisme et l'installation de projets industriels. Pour Catherine BOUTIN, les éoliennes qui étaient prévues au Tréport, pourtant plus petites et situées à 15 km des côtes, auraient défiguré le paysage local. De telles installations ne sauraient être propices à l'émergence de nouvelles activités touristiques. Elle précise que le maître d'ouvrage ne fait pas mention des pylônes électriques nécessaires au raccordement des machines. Catherine BOUTIN aborde ensuite les questions d'emplois et explique que pour les 140 éoliennes du Tréport, 75 personnes étaient prévues pour la construction et 75 autres pour la maintenance du site. À Fécamp, il s'agirait de 40 à 50 emplois.

Pierre PEYSSON rappelle que le maître d'ouvrage a signé une charte de collaboration avec le Comité régional des pêches. Il ajoute que les effets positifs des éoliennes sur le tourisme partent de vérifications concrètes, faites au Danemark, et non de suppositions.

Patrick DOMENGET revient sur l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et rappelle que cet organisme est extrêmement regardant sur les critères de classement, et qu'il ne suffit pas d'avoir un beau paysage pour y figurer. Il ajoute que l'UNESCO souhaite se pencher sur la gestion du trait de côte, les risques d'éboulement et le recul des falaises. Pour Patrick DOMENGET, le projet éolien pourrait présenter un avantage s'il était intégré à une réflexion plus large sur la politique de l'État en termes d'énergies nouvelles et de changement climatique.

Estelle GRELIER (députée de Seine-Maritime, présidente de la Communauté de communes de Fécamp, membre du Conseil municipal de Fécamp) revient sur l'intervention de Catherine BOUTIN et explique que ce qui distingue le projet du Tréport du projet de Fécamp réside dans la concertation préalable, menée notamment avec les pêcheurs, les usagers de la mer et l'ensemble des élus concernés. Elle rappelle que le consensus autour de ce projet n'a pu être réalisé qu'au terme de 3 années de discussions très approfondies. Estelle GRELIER aborde ensuite les enjeux français et européens en matière de diversification des sources d'énergies renouvelables, qui justifient ce projet de parc éolien offshore. De son point de vue, l'implantation des éoliennes en mer permettra d'éviter un mitage du trait de côte tout en garantissant une efficacité de rendement de la production et en favorisant la création d'emplois.

Bernard SCHUMPP (collectif PULSE) interpelle Estelle GRELIER sur le coût de ce projet, qui n'inclut pas l'aménagement du port du Havre ni les subventions qui seront accordées aux entreprises pour créer des emplois. Il considère qu'aux 2 milliards d'investissements évoqués par le maître d'ouvrage s'ajoutent ceux du Havre, le coût des équipements sur Cherbourg, des lignes électriques et des systèmes de gestion. Pour Bernard SCHUMPP, ce projet va coûter 6 à 10 fois plus cher qu'une centrale EPR. Il lui semble que la méthanisation industrielle ou la géothermie apparaissent comme des solutions plus intéressantes.



Bertrand ALLANIC assure que tous les coûts seront supportés par le maître d'ouvrage. Damien LEVECQUE précise que le coût de production de l'électricité éolienne en mer est effectivement plus élevé, avec un prix moyen de production au mégawatt/heure de 202 euros, contre 50 euros pour le nucléaire.

Jean-Marie BAGUY (retraité) rapporte qu'en 1975 de nombreuses personnes critiquaient Le Havre. Il remarque qu'aujourd'hui les Havrais sont fiers de leur ville. Pour Jean-Marie BAGUY, le débat gagnerait à prendre de la hauteur.

Sylvie BARBIER (Haute-Normandie Nature Environnement) explique que les coûts annoncés pour le nucléaire ne tiennent pas compte du coût des opérations de démantèlement, trop important pour être chiffré. Elle dénonce ensuite les inquiétudes paysagères de certains intervenants, qui se posent en propriétaires du paysage, vu comme un simple décor. Sylvie BARBIER souhaite faire prévaloir une conception des milieux de vie conjuguant la nature, le respect de la biodiversité et l'activité humaine.

Patrick DOMENGET revient sur les tarifs d'achat de l'éolien terrestre, qui, parvenu à maturité, présentera des coûts de revient inférieurs à ceux d'une centrale EPR.

Catherine BOUTIN objecte que la productivité des éoliennes est extrêmement faible, puisque les machines terrestres ne fonctionnent que 22 % du temps, ce qui ne représente qu'un trimestre par an. Elle affirme ensuite que la première éolienne terrestre française s'est effondrée après 12 ans de fonctionnement.

Damien LEVECQUE explique que le principal intérêt de l'éolien en mer réside dans le vent plus régulier et plus puissant. Les études réalisées par le maître d'ouvrage tablent sur un facteur de charge de 40 %.

Remi CASTERAS rappelle que les premières éoliennes, installées en 1991, sont encore en activité et qu'en Europe de l'Ouest le risque d'effondrement est d'une éolienne sur un million.

Sylvie BARBIER précise que lors du séisme de Fukushima, les éoliennes situées au large sont restées intactes.

Odile HORION, s'appuyant sur l'exemple du port méthanier de Saint-Jouan, s'inquiète de la possibilité d'un changement d'actionnaires au sein du consortium pendant la durée de vie du projet. Elle évoque des licenciements en cours au Danemark dans le secteur de production d'éoliennes.

Bertrand ALLANIC explique que des garanties ont été apportées à ce sujet dans le cadre de l'appel d'offres. Bertrand ALLANIC rappelle que le montant de l'investissement représente un frein à toute sortie de l'un des trois acteurs.

Franck COTTARD revient sur la décision de l'UNESCO et explique qu'elle sera influencée par l'originalité du projet, qui englobe toute une région, depuis la vallée de Seine jusqu'à la Côte d'Albâtre et qui a été préparé en concertation avec les élus de toutes les communes concernées. De la même manière, les élus ont pris leur responsabilité en considérant que le projet de parc éolien en mer de Fécamp était un projet structurant, conçu pour favoriser l'émergence d'une énergie propre.

(Clôture de la réunion à 12 h 26)